

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19h30 par vidéoconférence avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Maike Storks, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 7.4. Commission municipale du Québec – Adoption du budget - Rapport de conformité – Dépôt
 - 7.5. Commission municipale du Québec – Adoption du programme triennal d'immobilisations - Rapport de conformité – Dépôt
 - 7.6. Budget 2022 et Programme triennal d'immobilisations – Date d'adoption
 - 7.7. Support informatique – Girafe Conseils – Offre de service
 - 7.8. Conseil municipal hybride et sécurité informatique - Ordinateurs portables – Proposition
- 8. VOIRIE**
 - 8.1. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022
- 9. ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. Collecte des matières résiduelles – Option de renouvellement
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. VARIA**
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

315-1221
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

Note : La présente séance était initialement prévue pour le 6 décembre 2021. Elle a été remise en raison d'une panne électrique majeure.

316-1221
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Gilles Asselin, APPUYÉ par Jean-Pierre Pouliot et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 8.2 Appel d'offres 2021-15 - Rechargement des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer - Directives de changement
- 8.3 Chemin Paramount - Analyse des échantillons
- 8.4 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Dossier No 00030812-1 - 46065 (16) - 2021-04-21-22

Adoptée à l'unanimité

317-1221
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par Eddy Whitcher, APPUYÉ par Loren Allen et résolu d'approuver les procès-verbaux des 15 et 23 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

318-1221
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

319-1221
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance a été transmise aux membres du conseil.

320-1221
URBANISME

Aucun dossier.

321-1221
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Nancy Lanteigne et résolu d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 2 décembre 2021 au montant de 931 272,95 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

322-1221
ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

323-1221
ADMINISTRATION
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le membre du conseil Loren Allen a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires au conseil.

324-1221
ADMINISTRATION
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – ADOPTION
DU BUDGET – RAPPORT DE CONFORMITÉ – DÉPÔT

Le directeur général dépose le rapport d'audit de conformité de la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget pour les municipalités de moins de 100 000 habitants.

Le rapport mentionne que l'adoption du budget de la Municipalité de Bolton-Ouest est conforme aux exigences légales évaluées.

325-1221
ADMINISTRATION
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – ADOPTION
DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS –
RAPPORT DE CONFORMITÉ – DÉPÔT

Le directeur général dépose le rapport d'audit de conformité de la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les municipalités de moins de 100 000 habitants.

Le rapport mentionne que l'adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Bolton-Ouest est conforme aux exigences légales évaluées.

326-1221
ADMINISTRATION
BUDGET 2022 ET PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS – DATE D'ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Nancy Lanteigne, APPUYÉ par Margarita Lafontaine et résolu de confirmer que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 et du Programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 20 décembre 2021 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité

327-1221
ADMINISTRATION
SUPPORT INFORMATIQUE - GIRAFE CONSEILS - OFFRE
DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ par Gilles Asselin, APPUYÉ par Loren Allen
et résolu :

- d'accepter l'offre de service de Girafe Conseils T.I., datée du 3 décembre 2021, pour renouveler l'entente « Basic.Care » pour l'année 2022 pour au montant de 510 \$ par mois plus les appels de service à taux horaire;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (Budget 2022) et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

328-1221
ADMINISTRATION
CONSEIL MUNICIPAL HYBRIDE ET SÉCURITÉ
INFORMATIQUE - ORDINATEURS PORTABLES -
PROPOSITION

ATTENDU que la pandémie de Covid-19 n'est pas terminée;

ATTENDU que le branchement prochain de l'Hôtel de Ville à la fibre optique pourra permettre de tenir des séances en présentiel tout en continuant la webdiffusion en direct (séance hybride);

ATTENDU que l'achat d'ordinateurs portables pour les membres du conseil leur permettra d'avoir un accès sécurisé aux courriels municipaux ainsi qu'aux documents requis dans le cadre de leur charge, en plus de pouvoir participer aux séances du conseil peu importe l'endroit où ils se trouvent.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Margarita Lafontaine et résolu :

- d'accepter la proposition de Girafe Conseil T.I., datée du 3 décembre 2021, pour la fourniture de 7 ordinateurs portables HP ProBook G8 15.6" avec contrat de service de 3 ans pour les élus, deux points d'accès sans fils Aruba ainsi que les services techniques requis un montant total de 15 150 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense à même l'aide financière de 47 189 \$ reçue pour atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

329-1221
VOIRIE
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-
POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* », adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

IL EST PROPOSÉ par Eddy Whitcher , APPUYÉ par Loren Allen et résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2022 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

330-1221
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2021-15 - RECHARGEMENT DES
CHEMINS BAILEY, DE BRILL, DE STUKELY ET SPICER -
DIRECTIVES DE CHANGEMENTS

ATTENDU la recommandation de Bruno Lortie, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Asselin, APPUYÉ par Loren Allen et résolu :

- d'autoriser la directive de changements DC-C06 pour la stabilisation du talus d'accotement près du 28 chemin Stukely pour un montant maximal autorisé de 6700 \$ plus taxes;
- d'autoriser la directive de changements DC-C07 pour l'ajout de 5 chevrons d'alignement et de 4 balises de danger pour un montant de 3250 \$ plus taxes avec demande d'ajout de deux balises supplémentaires;
- que ces directives de changements modifient le contrat de l'entreprise Normand Jeanson Excavation inc. pour les travaux de rechargement granulaire des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer dans le cadre de l'appel d'offres 2021-15 ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 378-2021;
- d'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

331-1221
VOIRIE
CHEMIN PARAMOUNT - ANALYSE DES
ÉCHANTILLONS

ATTENDU la nouvelle obligation, en date du 1^{er} novembre 2021, pour les organismes municipaux d'inclure à leur contrat une clause concernant la traçabilité des sols contaminés excavés

ATTENDU qu'il est possible d'effectuer la caractérisation des sols à excaver, dans le cadre du projet de réfection du chemin Paramount, à même les forages déjà effectués;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Gilles Asselin et résolu :

- d'accepter la proposition de l'entreprise EXP au montant maximal de 7500 \$ pour l'analyse des échantillons du chemin Paramount en vue de la disposition des sols à excaver;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité dans l'attente de toute subvention à obtenir;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

332-1221
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE
DOSSIER NO 00030812-1 - 46065 (16) - 2021-04-21-22

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gilles Asselin, appuyée par Eddy Whitcher il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest approuve les dépenses d'un montant de 32 602 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 pour le chemin Paige, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

333-1221
ENVIRONNEMENT
COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - OPTIONS DE
RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE l'appel d'offres numéro 2018-20 – Collecte et transport des matières résiduelles (recyclage, matières organiques et déchet) prévoit 3 années d'options et que l'option numéro 1 a été exercée pour l'année 2021.

IL EST PROPOSÉ par Nancy Lanteigne, PPUYÉ par Eddy Whitcher et résolu :

- d'exercer les options 2 et 3 prévues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2018-20 – Collecte et transport des matières résiduelles (recyclage, matières organiques et déchet) pour les années 2022 et 2023;
- d'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de financer ces dépenses estimées respectivement à 117 967 \$ et 120 077 \$ plus taxes et ajustements à même le fonds général de la Municipalité (budgets 2022 et 2023);

Adoptée à l'unanimité

334-1221
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

335-1221
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

336-1221
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

337-1221
VARIA

Aucun dossier.

338-1221
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

339-1221
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par Margarita Lafontaine, APPUYÉ par Loren Allen et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h36.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Denis Vaillancourt
Maire

Attestation

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.